

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 18 (1991)
Heft: 2

Rubrik: Mosaïque

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

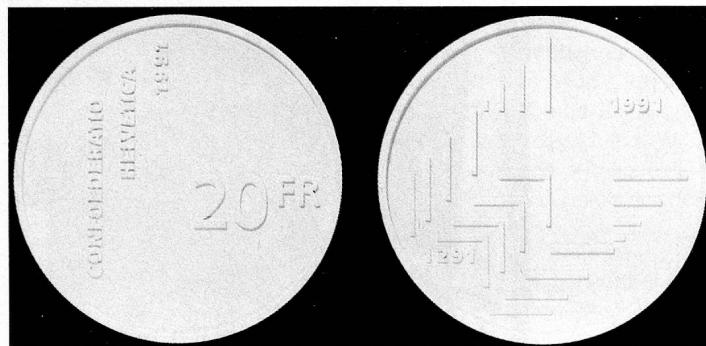
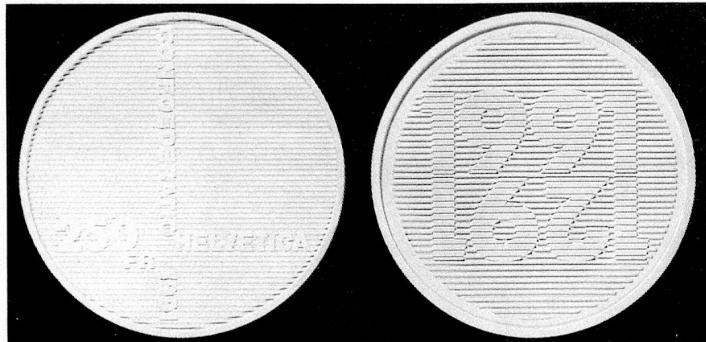
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Monnaies spéciales 1991



Les monnaies spéciales séduisent par leur design moderne et sobre. En haut: or 0,900, diamètre 23 mm, poids 8 g. En bas: argent 0,835, diamètre 33 mm, poids 20 g. (Photos d'archives)

En souvenir de 700 ans d'histoire de Suisse, les Suisses et Suisses de l'étranger peuvent acquérir les pièces commémoratives officielles de la Confédération, en or ou en argent, dont le dessin élégant et expressif a été réalisé par des graphistes suisses. Ces pièces ont cours de monnaie légale. Etant donné que votre commande ne pourra être prise en

considération que jusqu'à épuisement du stock, nous vous prions d'envoyer le bulletin de commande ci-dessous aussi tôt que possible à l'adresse suivante:

Secrétariat des Suisses de l'étranger
Monnaies spéciales 1991
Alpenstrasse 26
CH-3000 Berne 16

Bulletin de commande

Nombre	Désignation	Valeur nominale	Prix*	Montant
	Pièce d'or fleur de coin, dans écrin de luxe	250.-	280.-	
	Pièce d'argent, fleur de coin	20.-	20.-	

* frais d'expédition non compris

Total:

Nom:

Prénom:

Rue:

Domicile:

Pays:

Les pièces de monnaie commandées vous seront envoyées par la Banque nationale suisse contre paiement d'une facture préalable.

Démission du chancelier de la Confédération

A la surprise générale, M. Walter Buser, chancelier de la Confédération, a annoncé sa démission avec effet à la fin juin, avant la fin de la période pour laquelle il avait été élu. Ce magistrat socialiste, âgé de 65 ans, remplissait cette fonction depuis 1981.

M. Walter Buser a étudié le droit et l'économie aux Universités de Bâle et de Berne. Il est entré au service de la Confédération en 1965; en 1968, il a été nommé vice-chancelier; dans cette fonction, il a été responsable du service d'information du Conseil fédéral et du service juridique de la Chancellerie fédérale. A partir de 1977, M. Buser a en outre donné, en qualité de professeur extraordinaire, des cours de droit public et de droit administratif à l'Université de Bâle. Le 11 juin 1981, M. Walter Buser a été élu comme dixième chancelier de la Confédération, succédant ainsi au démocrate chrétien Karl Huber; il a été le premier socialiste à occuper ce poste.

Contrairement à son homonyme allemand, le chancelier de la Confédération suisse n'est pas le chef du gouvernement, mais le chef de l'état-major de celui-ci; c'est pourquoi on l'appelle parfois le huitième conseiller fédéral. Ce service d'état-major important est notamment responsable de la préparation et de l'exécution des programmes quadriennaux de législature, de la



Walter Buser

publication d'un rapport sur les activités de l'administration (à l'intention du Parlement), de l'exécution des décisions du Conseil fédéral (env. 3500 par an) ainsi que d'un grand nombre de tâches d'information et de coordination.

Le contrôle des initiatives et des référendums ainsi que l'organisation des élections au Conseil national et des votations fédérales sont également de la compétence du chancelier de la Confédération.

La succession de M. Walter Buser, qui sera réglée par l'Assemblée fédérale lors de la prochaine session d'été, est encore ouverte. Ce ne sera certainement pas un socialiste qui sera élu. Les deux vice-chanceliers, le politologue tessinois Achille Casanova (PDC), âgé de 50 ans, et le juriste valaisan François Couchebin (radical), âgé de 56 ans, qui sont tous deux également entrés en fonction en 1981, sont candidats au poste de chancelier.

Edouard Brunner nommé représentant spécial de l'ONU au Moyen-Orient



Edouard Brunner

Le 21 mars, M. Perez de Cuellar, secrétaire général des Nations Unies (ONU), a annoncé qu'il avait nommé Edouard Brunner, actuellement ambassadeur de Suisse à Washington, au poste de représentant spécial pour le Moyen-Orient. Ce poste avait été créé par le Conseil de sécurité en 1967, après la guerre de six jours, et était presque complètement tombé dans l'oubli au cours de ces dernières années. Le prédécesseur de Brunner, le diplomate



suédois Gunnar Jarring, a, semble-t-il, démissionné de ce poste pour des raisons de santé et d'âge, après l'avoir occupé pendant 24 ans.

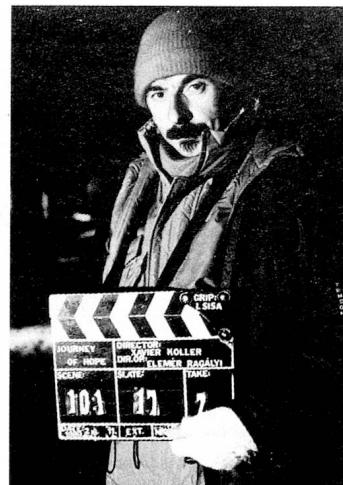
Grâce notamment à son activité en tant que négociateur lors de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, Edouard Brunner, connu comme diplomate d'élite et médiateur hors pair, avait accédé au poste de secrétaire d'Etat au Département fédéral des affaires étrangères, à l'époque où celui-ci était dirigé par le conseiller fédéral Pierre Aubert. Le conseiller fédéral René Felber l'a ensuite déplacé en lui confiant le poste d'ambassadeur aux Etats-Unis, poste qu'il conserve pour le moment, malgré le mandat qu'il a reçu de l'ONU.

Le but de ce mandat – qui représente le couronnement d'une carrière diplomatique brillante – consiste à réunir autour de la table de conférence les pays arabes, Israël et les Palestiniens. Il s'agit là d'une mission très difficile, surtout aujourd'hui, après la guerre du Golfe, où les positions se sont encore durcies. Le talent de diplomate et l'expérience d'Edouard Brunner ainsi que les bons contacts que la Suisse entretient avec toutes les parties intéressées seront très utiles au nouveau représentant spécial de l'ONU.

Un oscar pour un film suisse

Cette année, la 63^e remise des oscars de Hollywood nous a réservé une grande surprise: pour la première fois depuis qu'il existe un oscar pour le meilleur film de langue étrangère, c'est-à-dire depuis 1947, le plus convoité de tous les trophées du cinéma est allé à un réalisateur suisse, Xavier Koller, pour son film «Le voyage de l'espoir».

Le 15 octobre 1988, la presse avait annoncé qu'un garçon turc de sept ans était mort d'épuisement et de froid au col du Splügen, en voulant franchir illégalement la frontière suisse avec ses parents. Cette tragédie qui a



Le réalisateur Xavier Koller pendant le tournage du film «Le voyage de l'espoir», au col du Splügen.

frappé des réfugiés et surtout l'émotion que cet événement a soulevé a incité Koller à en faire le scénario de son film.

A Hollywood, on aime justement beaucoup tout ce qui provoque l'émotion et c'est sans doute cela qui a contribué d'une manière déterminante à permettre à la Suisse de l'emporter face à des films de très haute qualité produits par la France, l'Italie, l'Allemagne et la Chine.

Rétrospectivement, il est d'ailleurs intéressant de relever que dans toutes les productions suisses qui ont retenu l'attention de Hollywood, il a toujours été question du sort des réfugiés. On se souvient notamment du film de Markus Imhoof, sorti en 1982, sur le comportement de la Suisse envers les réfugiés pendant la Deuxième Guerre mondiale, qui avait pour titre «La barque est pleine». Il avait même été «nommé» pour un Oscar, mais est finalement reparti bredouille.

L'énorme publicité obtenue grâce à cet Oscar si souvent décrié sera très utile au réalisateur Xavier Koller qui a remporté ce succès, notamment pour la réalisation de nouvelles productions. Depuis deux ans déjà, il travaille à un film tiré d'un récit de Friedrich Dürrenmatt, intitulé «L'éclipse de lune», qui coûtera certainement très cher.

De l'air aussi pur qu'en 1960

Le Conseil fédéral souhaite, grâce à un nouveau train de mesures, se rapprocher de l'objectif qu'il s'est fixé, à savoir nous permettre de respirer de nouveau, en l'an 2000, de l'air aussi pur que dans les années soixante.

Il semble que l'on a fini par comprendre qu'il n'est plus possible de lutter contre la pollution atmosphérique uniquement au moyen de mesures techniques. C'est ainsi qu'il est prévu d'influencer le comportement des consommatrices et consommateurs par un éco bonus, qui ne sera cependant introduit que lorsqu'on disposera d'un appareil de mesure de la distance parcourue qui ne puisse pas être maquillé. Le montant de l'impôt

sur les véhicules à moteur qu'il faudra acquitter dépendra alors du kilométrage. En d'autres termes, moins on roulera, moins on paiera d'impôts.

En outre, le programme du Conseil fédéral prévoit notamment la prorogation des redevances routières, la promotion des voitures électriques, le renforcement des prescriptions sur les gaz d'échappement des véhicules diesel et des contrôles plus sévères en rapport avec les limitations de vitesses.

L'interdiction, dès 1995, des 500 000 voitures sans catalyseurs, qui est très controversée, est pour le moment renvoyée à plus tard.



Même en dehors des villes, la pollution atmosphérique atteint en Suisse des valeurs critiques.

Adhésion aux conventions sur les universités

Les cinq conventions du Conseil de l'Europe, auxquelles la Suisse a récemment adhéré officiellement, prévoient une amélioration de la mobilité des étudiants. C'est ainsi que les certificats de maturité et les diplômes universitaires seront reconnus par les autres pays, que les étudiantes et étudiants suisses pourront ob-

tenir des bourses à l'étranger également et qu'en outre les temps d'étude aux universités suisses et étrangères seront considérés comme équivalents.

*Texte: Heidi Willumat
Photos: Keystone*